



Pendant la négociation du plan de surendettement...

Par **banana**, le 19/02/2009 à 14:33

Bonjour, rnje viens d'apprendre que mon dossier de surendettement a été déclaré recevable. La BDF m'a appelé aujourd'hui me disant que mon compte ne devait pas rester débiteur pendant la durée du plan. D'ici quelques jours mon compte redeviendra créiteur mais je suppose que les prélèvements vont continuer. rnJ'ai également reçu des courriers de mes créanciers me disant que je ne devait pas suspendre les remboursement pendant la négociation. rnA coté de ça, lapersonne que j'ai au tel à la BDF m'a dit de bloquer les prélèvement et de donner ce que je peux pour que mon compte reste céditeur. rnJ'aimerais avoir votre avis sur la question: rn- si je bloque tous les prélèvement et que je paye ce que je peux, le risque est que les créanciers n'aacceptent pas le plan et je me retrouverai tout de suite avec des poursuites. rn- Si je bloque certain prélèvements entièrement afin de continuer à payer les autres normalement, je risque de favoriser certains créanciers. rnrnPouvez vous me conseiller à ce sujet? rnEn vous remerciant